

Objet: La raison doit l'emporter !

Après ce nouvel épisode du roman de « Clochermerle » dans sa version « La-Tour-prend-garde-sur - Val d'Arconce », résumons donc :

Trois Architectes des Bâtiments de France (ABF) successifs venus sur place entre 2015 et 2019, concluent que « La Tour à DéDé » ne nuit pas à la présentation du Château.

Le maire a été reconnu par la justice administrative fin mars 2019 dans son droit de valider auprès des ABF, même à postériori, un aménagement de surface au sol de l'entreprise incriminée et qui l'avait réalisé sans la demande préalable obligatoire.

Le désormais propriétaire-usufructier du château, résident actuel et ancestral depuis plus de 80 ans maintenant a toujours été favorable à sa présence dans le paysage autour du Château, depuis la naissance de cette œuvre dans le paysage depuis plus de 40 ans ;

Près de 3 000 personnes signataires de la pétition refusent que l'on remette en cause sa présence là où elle est et que c'est une œuvre d'art à laquelle il sont attachés.

Près de 23 000 personnes se sont intéressés au sujet et ont déjà consulté ladite pétition.

Est-ce que la justice administrative ne devrait écouter que cette voix unique qui combat seule notre Tour, après avoir mandaté, seule, une honorable association nationale renommée qui, soit-dit en passant, fait un petit aveu public d'instrumentalisation dans la presse locale, en reconnaissant l'avoir fait pour LA PREMIERE FOIS au nom d'une SEULE personne, alors qu'elle se positionne traditionnellement en soutien de GROUPES organisés et regroupés en associations locales de défense ?

En tant que Maire autant qu'à titre individuel, je ne le crois, pas.

Nous la quasi-totalité des 350 habitants de LUGNY-LES-CHAROLLES, nous ne le pensons pas.

Vous les 3 000 qui nous soutiennent publiquement en signant de votre nom, vous ne le pensez pas.

Et Vous, les 28 000 qui se sont suffisamment intéressés au sujet au point de venir consulter la pétition de soutien, s'interrogent sans doute également sur l'incongruité de la situation...

Il serait maintenant temps que le feuilleton se termine et que le scénario du dernier épisode à venir, rende peut-être justice au plus grand nombre de ses acteurs et spectateurs qui le réclament désormais, en optant pour celui de la raison.

L'équipe municipale a œuvré durant ces 6 dernières années pour rapprocher les positions des parties, maintenir la querelle au niveau où il aurait dû toujours rester, instaurer et maintenir le dialogue, écouter les griefs et proposer des solutions, maintenir un voile de discrétion autour du cadre où elle devait se résoudre d'elle-même en éteignant et réduisant les oppositions par entente et bonne volonté locale des parties entre-elles, prêtes à un compromis.

Nous avons collectivement adressé en séance à mi-mandat en Février 2017 à Monsieur AP de GRAMMONT une requête solennelle pour cesser une forme d'acharnement malsain dans ce dossier et qui nous semblait disproportionné et qui pouvait être motivé pour des raisons qui étaient peut-être à chercher ailleurs que dans la seule volonté affichée de protéger un monument du patrimoine. Sinon comment expliquer en effet que les autres entreprises artisanales ou agricoles pourtant situées encore plus près du château que les Établissements CHAMBREUIL et dans le même périmètre protégé, ayant les mêmes surfaces équivalentes au sol de bâtiments, ayant les même aspects extérieurs, les mêmes besoins d'aménagement de surfaces au sol de zones de circulation et de manœuvre, et ayant été construites ou aménagées et autorisées via les mêmes recours aux accords

préalables obligatoires des ABF et ce, dans le même laps de temps de 20 ans autour du château n'aient jamais eu à subir la même vindicte administrative ?.

Il nous semblait essentiel au Conseil Municipal de signifier officiellement à l'un des nôtres, collègue élu sur la même liste, que son attitude et action inflexibles, inoculaient progressivement le venin de la discorde et nous exposaient collectivement tous à devoir un jour ou l'autre devoir nous opposer définitivement en l'enjoignant à la modération et la compréhension et l'écoute des avis opposés au sien.

C'est désormais la réalité malheureuse de ces derniers jours et de plus, en place publique.

Chacun à un avis, peut l'exprimer et le droit de croire en ce qu'il dit. Mais personne n'est parfait et a également le droit de se tromper.

Il est de ma responsabilité de Maire aujourd'hui, dans une démarche d'apaisement et surtout de raison, de demander publiquement à l'Association parisienne SPPEF - qui n'a pas souhaité écouter mes arguments après ma sollicitation écrite fin Mars 2019, pour être autorisé à venir rencontrer les membres du Conseil d'Administration à Paris pour leur expliquer ce que nous faisons localement pour protéger la présentation du Château de Lugny, et de ne s'en tenir qu'à la version d'une seule personne non représentative - d'avoir la noblesse de retirer leur pression de justice administrative sur la « P'tite Tour Eiffel du Charolais » en particulier et sur les Établissements CHAMBREUIL et a zone protégé du Château de LUGNY-LES-CHAROLLES en général en cessant de mener un combat à une seule voix contre 3000 désormais. Je continuerais de mon côté de jouer mon rôle de Maire et défenseur objectif et compréhensif de la zone en question, en faisant corriger les erreurs éventuelles de tout à chacun.

Un grand merci spécial aux Jeunes de LUGNY, spécialement Anthony, Bastien, Etienne, et Sylvain, en premier ligne (et en première page !) pour leur action spontanée en soutien à la « Tour à Dédé », elle me donne la possibilité de reprendre publiquement, et une dernière fois sur le sujet, la parole et de diffuser cet appel à la raison après la publication de la double page sur JSL dans son édition du 16 Novembre 2019.

Les habitants de la Commune peuvent être fiers d'avoir dans leur rangs des représentants d'une jeunesse motivée et mobilisée au service de notre bien-vivre ensemble.

Patrick BOUILLON – Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES - le 16 Novembre 2019



Patrick Bouillon